

République Française
1er compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
Du lundi 28 janvier 2019 à 20h30

Date et affichage de convocation : 22/01/2019

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, HAYNAU Jean-Pierre, JURY Jean-Louis, LAHAYE Nathalie, SAUNIER Daniel, GUERIN Claude, REY Nicolas

Conseillers excusés : SÆUR Sonia, PANIER Julie, BUSIN Pauline, LACROIX Jean-François, PITT Colin, CHAZEAU Élodie

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Nathalie LAHAYE est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :

- Décision n° 26/2018 : Budget communal 2018 – décision modificative n°5 - section fonctionnement : virement de 4 378,00 €. Débit du compte 022 « dépenses imprévues ». Crédit du compte 6534 « cotisations patronales ».

- Décision 27/2018 : Budget communal 2018 - décision modificative n°6 – section investissement : Virement de 1 110,00 €. Débit du compte 020 « dépenses imprévues ». Crédit du compte 2151 « voirie ».

- Décision n° ~~28~~2018 : Budget communal 2018 – décision modificative n°8 - section fonctionnement, virement de 1 323,00 €. Débit du compte 022 « dépenses imprévues ». Crédit du compte 7391171 « dégrèvement TFNB JA ».

LOCATION BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Le conseil décide à l'unanimité de ne plus proposer, dans l'immédiat, le logement de l'ancien bureau de tabac à la location. Une demande d'installation d'un médecin sur la commune, est en cours auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire. Le conseil juge préférable de laisser les locaux disponibles dans l'éventualité de l'ouverture d'une antenne du Centre Départemental de Santé à NEUVY-GRANDCHAMP.

AMÉNAGEMENT CENTRE-BOURG :

Le Maire présente au conseil les travaux du bureau d'études RÉALITES, à savoir un projet sur plan d'aménagement du centre-bourg, avec une estimation des coûts à hauteur de 159 252,50 €. Cette ébauche servira de support pour différentes demandes de subventions. Aussi, ce dossier fera l'objet de réflexions et remaniements par le conseil en vue de maîtriser les dépenses et d'apporter des améliorations pertinentes. C'est en ce sens que le conseil accepte à l'unanimité de proposer à certains riverains, l'acquisition par la commune de quelques m² de terrains privés.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :

Sur proposition du Maire, le conseil décide à l'unanimité de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 proposée par l'État. Le projet d'aménagement du centre-bourg fera l'objet du dossier soumis. La commune peut prétendre à une aide de 20 % à 60 % du coût des travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION « APPEL A PROJETS 71 » :

Sur proposition du Maire, le conseil décide à l'unanimité de présenter un dossier de demande de subvention au titre des « appels à projets 2019 » du Département de Saône-et-Loire. Le projet d'aménagement du centre-bourg fera l'objet du dossier soumis. La commune peut prétendre à une aide de 7 500,00 € maximum.

CURAGE LAGUNES :

Le Maire informe le conseil que le curage des lagunes situées en direction de la zone artisanale, s'impose. La Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire accompagne la commune dans ses démarches. Pour l'organisation et le suivi du chantier, la Chambre d'Agriculture présente un devis d'un montant de 3 847,90 € HT. Le conseil accepte à l'unanimité ce devis. Un appel d'offres à destination des entreprises de curage, a été lancé.

ACHAT MOBILIER RESTAURANT SCOLAIRE :

Jean-Pierre HAYNAU présente les devis des sociétés PERRIER et THEVENET en vue de l'achat d'un piano de cuisson (avec accessoires) et d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire. Le conseil choisit à l'unanimité le devis de l'entreprise PERRIER qui a présenté l'offre la moins coûteuse, et dont la qualité du service après-vente est reconnue. Ce devis s'élève à 10 251,00 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

Devis SOBECA : Le coffret électrique situé derrière la mairie et destiné au branchement des forains et des installations ponctuelles, présente un danger pour les utilisateurs et doit être remplacé. Le conseil prend connaissance du devis de la société SOBECA. Un devis de la société JOURNET ÉNERGIES NOUVELLE est attendu.

Adressage : L'adressage est indispensable pour le déploiement de la fibre optique programmé en 2022. Le conseil décide à l'unanimité de commencer son étude et prévoit de budgétiser les dépenses sur l'exercice 2020.

Espaces verts : Daniel SAUNIER fait remarquer que la végétation aux abords du musée, a besoin d'entretien.


La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 28 janvier 2019.

Le Maire,

Claude LEDEY



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Neuvy-Grandchamp, Saône-et-Loire. The stamp contains the text 'MAIRIE DE NEUVY-GRANDCHAMP' and 'Saône-et-Loire'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.